



# CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

---

## **Le Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel**

**11 décembre 2014**

Le projet de référentiel pour le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel a été adopté par les membres du Conseil supérieur des programmes lors de la séance du 11 décembre 2014.

Le parcours s'inscrit dans le projet global de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

Afin de garantir la cohérence des différents textes, ce projet de référentiel est susceptible de faire l'objet d'ajustements sur tel ou tel point en fonction des amendements apportés au socle commun suite à la consultation nationale des personnels, du contenu des programmes de cycle actuellement en cours d'élaboration et des enseignements tirés de l'expérimentation sur le parcours prévue pour le premier semestre 2015.

Le Conseil souligne que l'effectivité de la mise en œuvre de ce référentiel est largement conditionnée par l'organisation d'une formation initiale et continue portant aussi bien sur la connaissance des formations et des métiers dans toute leur diversité que sur les démarches pédagogiques adaptées à ce parcours.

## 1. Préambule

Le monde du travail est un monde en évolution permanente et l'obligation d'innovation en est devenue une composante importante. Dans ce contexte, les caractéristiques de la vie professionnelle de demain seront d'exercer des fonctions variées et de changer de domaines d'activités ou de métiers. Dans cette situation de mutation, chacun devra être en capacité de repérer, anticiper et participer à ces évolutions et éventuellement de réorienter son projet professionnel tout au long de sa vie comme le précise la loi du 24 novembre 2009 (Loi relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie).

L'élève doit donc être doté d'outils d'information mais aussi de connaissances et de compétences qui lui permettent de comprendre l'environnement socio-économique proche, mais aussi plus lointain, pour s'y projeter et se préparer à en devenir plus tard un acteur. A ces fins, un parcours qui s'adresse à tous les élèves du second degré de l'enseignement scolaire est institué par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Pour que ce parcours prenne tout son sens et constitue une culture commune, sa co-construction doit mobiliser les équipes éducatives des établissements, les collectivités territoriales, les parents, ainsi que les partenaires extérieurs en charge d'éducation populaire, culturelle, sportive, environnementale, citoyenne et les représentants du monde économique et professionnel.

## 2. Historique

L'intention de mettre en place ce nouveau parcours impose de tirer un bilan rapide des initiatives prises dans le domaine depuis la fin des années cinquante.

Ce parcours s'inscrit dans la continuité des différents textes et dispositions mis en place dans un contexte d'augmentation progressive de la durée de la scolarité, pour permettre aux élèves d'être en contact avec la réalité économique et professionnelle et préparer leur insertion sociale et professionnelle.

Dès la réforme Berthoin (1959) qui institue la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, des réglementations successives ont favorisé, au collège, le développement de différentes formes de sensibilisation au monde économique et professionnel : travaux manuels, technologie dans ses différentes formes et appellations, « éducation manuelle et technique ». Cette approche, qui marquait un écart avec la logique culturelle traditionnelle de l'enseignement secondaire, a eu du mal à s'imposer malgré plusieurs circulaires et textes.

En 1985, dans les compléments aux programmes et instructions complémentaires, il est précisé que le rôle du premier cycle de l'enseignement secondaire est « de faire découvrir aux élèves les aspects du monde du travail qu'il ne leur est plus donné de percevoir aujourd'hui dans la vie quotidienne ». Il est précisé que l'aide à l'orientation doit être fondée sur les connaissances de l'environnement économique, du monde du travail et des activités professionnelles à travers cinq disciplines (arrêté du 14 novembre 1985) : le français, l'histoire-géographie, les sciences physiques, les sciences et techniques

biologiques et géologiques et la technologie. Là encore, ces compléments resteront largement méconnus de la communauté éducative et ne feront l'objet que de très rares applications.

Ce constat d'échec mettra un point d'arrêt à la volonté d'inscrire l'information sur le monde économique et professionnel dans le cadre des disciplines scolaires. Il se traduit par la mise en place de nouveaux dispositifs, qui viendront compléter ces premières initiatives : l'éducation à l'orientation (1996), l'option « découverte des professions » du programme des classes de 3ème de technologie (1999), l'option « Découverte Professionnelle » en classe de troisième (2005) et les « parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF, 2008).

Ces trois dernières dispositions marquent les hésitations du législateur à définir les supports susceptibles de servir de cadre à l'installation et au développement de la connaissance des milieux économiques et professionnels : celle-ci doit-elle être traitée au travers d'une discipline dédiée ou par l'ensemble des disciplines ? Doit-elle être menée sur un temps spécifique ou inclus dans les temps disciplinaires ?

Là encore, ces dispositions centrées sur la classe de 3ème, n'ont que marginalement endigué l'inefficacité du processus d'information et d'orientation.

### 3. Les constats sur le manque d'efficacité du processus d'orientation

**L'inefficacité du processus d'orientation est expliquée par les facteurs suivants.**

- La valorisation excessive dans les enseignements, et ce au détriment de la culture technique, des disciplines académiques, qui n'invitent pas à se projeter vers le monde professionnel,
- Des modes d'enseignement qui ne favorisent pas l'initiative personnelle ;
- La persistance de la croyance qu'une bonne information sur les métiers et les filières de formation suffirait à garantir une bonne orientation ;
- Le caractère aléatoire ou éphémère du travail sur l'orientation (information, conseil, connaissance du monde économique et professionnel parallèle aux programmes) selon le bon vouloir d'équipes pédagogiques, qui parfois préfèrent l'externaliser ;
- L'existence d'un système de représentations puissantes et de déterminismes bien ancrés (sociaux, économiques, géographiques et de genre) qui guident les choix d'orientation ;
- La préférence par les familles, inquiètes face aux choix d'orientation, mais aussi par bien des professionnels de l'éducation, des filières générales au détriment des filières technologiques et professionnelles souvent choisies par défaut.
- L'inadaptation de ce processus à l'allongement des parcours de formation tout au long de la vie et à leur diversification, qui nécessitent de développer des dispositifs innovants et des passerelles pour assurer plus de fluidité ;
- Le poids des procédures et des problèmes de gestion de flux, comme la rigidité de la carte des formations, rendent difficilement réversibles les choix effectués ou l'intérêt exprimé par un jeune, en particulier pour les élèves sommés précocement de choisir.

Ce parcours se fonde sur l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel et de compétences associées **dans le cadre des enseignements disciplinaires**. Cet ancrage dans les disciplines doit permettre à l'élève de donner du sens aux matières enseignées et d'avoir les connaissances et compétences suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés. Par-là même, le parcours vise à favoriser la réussite de tous les élèves.

## 4. Les principes du parcours

- Le parcours est fondé sur un principe d'égal accès de tous les élèves à une culture citoyenne, économique et professionnelle, qu'ils acquerront via les cinq domaines du nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».
- L'acquisition de cette culture commune, de ces connaissances et de ces compétences ne peut être assurée que si le parcours est ancré dans les disciplines.
- Le parcours développe l'acquisition de connaissances dans le domaine des divers environnements économiques et professionnels et des compétences à entreprendre, c'est-à-dire à découvrir, choisir, agir et mettre en œuvre.
- Le parcours tient compte du développement psychologique et cognitif du jeune et prend appui sur ses propres compétences. Le parcours est un processus guidé et progressif qui va permettre à chacun, par la découverte et la manipulation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences. Celles-ci serviront à la construction de son parcours individuel.
- Il comporte à la fois une dimension collective (*projets collectifs*), une dimension individuelle (*élaborer son propre parcours, en rendre compte, pour être capable de...*) et propose des situations d'apprentissage actives.
- Le parcours aide l'élève tout au long de la scolarité à comprendre le monde économique et professionnel, les métiers et les formations pour nourrir au mieux ses choix d'orientation. Il est le gage d'une réussite scolaire qui passe par une orientation active et choisie.
- Il doit susciter chez les élèves une ambition professionnelle et sociale.
- Les choix de l'élève sont réversibles. Par conséquent, les conditions doivent être réunies pour permettre l'ajustement des trajectoires dans le cadre de procédures d'orientation, de dispositifs innovants et de passerelles.

## 5. La mise en œuvre du parcours

Cette mise en œuvre propose d'atteindre trois objectifs :

- Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel pour éclairer ses choix d'orientation,
- Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre,
- Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnel.

La mise en œuvre du parcours s'inscrit dans l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est précisée dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Si les cinq domaines du socle sont travaillés dans le parcours, compte tenu de leur nature et des objectifs poursuivis, les domaines 3, 4 et 5 sont plus directement concernés.

La construction progressive des connaissances et compétences reliées à la recherche de l'information, à la construction des connaissances et à la prise de décision se chevauchent, s'articulent et s'enrichissent mutuellement.

*Note : chaque objectif est décliné dans le tableau joint, qui précise en trois colonnes les connaissances et compétences à acquérir, les démarches possibles, les domaines de référence du socle.*

### **Objectif 1 : Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel**

Dans le cadre de l'accès à une culture commune, définie à travers les cinq domaines du socle commun, le parcours doit permettre aux élèves d'accéder à des connaissances du monde et de l'activité humaine partagées, à travers les approches disciplinaires afin de comprendre l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent pour s'y situer, y agir et faire des choix d'orientation.

Le premier objectif visé consiste à faire saisir aux élèves que les disciplines scolaires leur donnent des grilles de lecture du monde, pour leur permettre de mieux comprendre le monde économique et professionnel dans toute sa diversité. Les enseignants s'appuieront sur les contenus d'enseignement de leurs disciplines et/ou sur des projets transdisciplinaires pour développer cette culture commune. Il s'agit avant tout que les élèves soient mis en situation de démarche active.

La déclinaison de ce premier objectif doit montrer :

- comment les femmes et les hommes se sont appuyés sur les atouts de leur environnement et ont transformé le monde dans lequel ils vivent.
- comment la société repose sur des liens entre individus qui génèrent des activités autres que la production.

L'ensemble de ces activités professionnelles organisées, individuelles et collectives, reconnues pour leur efficacité, prend à un moment donné le nom de métiers.

Le parcours permet :

- de comprendre le rôle que les sociétés humaines jouent par leur action sur la transformation de leurs milieux de vie et sur la gestion des ressources mises à leur disposition ;
- de comprendre les logiques territoriales qui ont progressivement organisé le monde social et économique où les individus vivent et travaillent ensemble. Plus précisément, de comprendre les logiques territoriales autour du collège, du quartier, de la ville, du bassin de vie et d'emploi, de la région... ;
- de comprendre les activités professionnelles qui ont supporté ces logiques et ont permis le développement de l'activité humaine dans un environnement économique et professionnel urbanisé, mondialisé et globalisé ;
- de comprendre la place des innovations dans la façon dont les individus vivent et travaillent, ainsi que les arbitrages qui les accompagnent sur le plan technologique et économique, étant entendu que chaque élève est déjà un acteur de ces évolutions ;
- de comprendre que travailler est aussi source d'épanouissement personnel et de réalisation de soi ;
- de valoriser les savoirs et savoir-faire déjà acquis par les élèves pour leur permettre de les mobiliser.

## Objectif 2 : Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre

Les compétences à développer dans le parcours, telles que définies dans le socle, sont celles qui permettent à l'élève d'acquérir la capacité à mobiliser des ressources devant une tâche à réaliser dans une situation donnée.

La « compétence à entreprendre » est entendue comme la capacité à **s'engager dans une tâche, tester les voies possibles pour réussir, exercer un retour sur les processus mis en jeu et les mettre en mots** afin de les stabiliser. De facto, elle réhabilite le statut de l'essai/erreur comme constitutif du processus d'acquisition, qui induit expérimentation et tâtonnements. Il s'agit de mettre les élèves en capacité de **tenter, expérimenter, se tromper pour construire et mettre en œuvre**. Cette compétence travaillée dans le parcours doit développer la capacité d'agir et de décider face aux tâches que les élèves auront à mener à bien dans les activités de connaissance du monde économique et professionnel et dans leurs choix d'orientation. La compétence à entreprendre doit leur permettre d'exercer leur esprit d'initiative et leur autonomie.

Ces ressources à mobiliser impliquent des connaissances spécifiques acquises dans le cadre de l'objectif 1 (découverte du monde économique et professionnel), que les élèves doivent mettre en œuvre en développant la capacité à :

- s'engager dans des projets individuels et/ou collectifs,
- co-évaluer la réussite du projet entre pairs avec l'enseignant puis au niveau individuel,
- s'initier au processus créatif.

Leurs réalisations doivent s'appuyer sur l'utilisation efficace d'outils variés (langages, méthodes, guides, tableur ...), adaptés et opérationnels dans les situations proposées.

## Objectif 3 : Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Le parcours doit permettre la mise en application des connaissances et des compétences acquises par l'élève (voir objectifs précédents 1 et 2) dans la préparation de son projet d'orientation scolaire et professionnel. A cette occasion, l'apport des familles doit être recherché pour qu'elles puissent être impliquées et responsabilisées dans les choix d'orientation de leurs enfants.

En s'appuyant sur les démarches proposées dans le tableau joint, il s'agira pour l'élève de :

- découvrir les métiers, les filières de formation et les voies d'accès au monde économique et professionnel,
- de lutter contre les stéréotypes et les représentations liées aux métiers,
- de construire son projet d'orientation.

Deux conditions sont nécessaires pour accompagner au mieux l'élève dans la construction de son projet d'orientation scolaire et professionnel :

- **Un accès structuré et progressif à l'information sur les métiers** : une seule fiche descriptive ne peut suffire à comprendre comment un métier est exercé. L'élève devra disposer de différents types de documents : les documents qui abordent le métier de l'extérieur (la description), ceux qui permettent

de l'aborder de l'intérieur (ce que le professionnel doit faire : la prescription) et ce que le professionnel fait concrètement en situation. Le croisement de ces données permettra à l'élève de comprendre l'activité réelle de ceux qui travaillent. Il lui permettra également d'accéder à des registres de connaissances de niveaux différents :

- > un registre informatif (chercher et choisir les informations, en identifier la nature, enquêter, recueillir des documents, se constituer une base informative, réfléchir au contenu du document),
- > un registre compréhensif (identifier, répertorier, comprendre et comparer les différents éléments propres à l'exercice d'un métier, confronter des documents contradictoires),
- > un registre constructif (formaliser, structurer, argumenter, être capable de conceptualiser pour construire, transférer et utiliser ces savoirs dans des activités d'apprentissage ou d'orientation).

C'est par l'accès progressif à ces trois registres de connaissances que l'élève aura les éléments nécessaires pour réfléchir aux représentations et aux stéréotypes liés aux métiers et faire des choix d'orientation et de formation les plus éclairés possibles.

- **Des temps forts doivent être mis en place** pour valoriser l'acquisition de ces registres de connaissances et permettre à l'élève de rendre explicite les éléments de réflexion sur ses choix d'orientation. Ils pourront prendre deux formes :

- o **des projets collectifs**, mis en œuvre dans le cadre de partenariats développés par l'établissement, dès la classe de 6<sup>ème</sup> et se poursuivant jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>. Leur objectif est de favoriser la confrontation des élèves « ensemble », avec l'environnement économique et social qui les entoure. Un objet d'étude est déterminé collectivement. Cet objet peut prendre des formes diverses : enquête journalistique, reportage, présentation d'une activité, d'une organisation, mini-entreprise. Ces projets seront l'occasion d'une valorisation du parcours.
- o **Un temps d'individualisation progressif** dont le point d'orgue est la séquence d'observation de la classe de 3<sup>ème</sup>. Celle-ci devra être préparée et exploitée dans le cadre du parcours. Afin d'apporter une plus grande souplesse aux entreprises et aux organisations qui accueillent les élèves de collège, il est souhaitable d'étendre la période de cette séquence d'observation du deuxième trimestre de la classe de 4<sup>ème</sup> au 2<sup>ème</sup> trimestre de celle de 3<sup>ème</sup>. Cette séquence sera elle aussi l'occasion d'une valorisation du parcours.



Trois OBJECTIFS sont retenus, chacun se déclinant en deux ou trois compétences principales, et des connaissances associées :

**OBJECTIF 1 – Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel**

**OBJECTIF 2 – Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif**

**OBJECTIF 3 – Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel**

Les démarches possibles devront combiner une dimension individuelle et une dimension collective. Chaque discipline dans ses contenus spécifiques et dans son interaction avec les autres disciplines participe à la réalisation et à la réussite de ce parcours.

**OBJECTIF 1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel**

Compétences et connaissances associées	Démarches possibles	Liens avec le Socle commun
<p><b>- Découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel</b></p> <p>Connaître les notions qui contribuent à la compréhension de ces principes, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Notions d'offre et de demande,</i></li> <li>• <i>Notions de travail, de production, d'échanges, de transports,</i></li> <li>• <i>Biens et services...</i></li> </ul> <p>Identifier les principales formes d'organisation de l'espace économique et social, à différentes échelles.</p> <p>•</p> <p><b>- Prendre conscience que le MEP est en constante évolution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la relation entre progrès scientifiques et techniques et évolution des activités professionnelles.</li> <li>• Situer dans le temps et dans l'espace une activité professionnelle pour mieux comprendre l'impact de</li> </ul>	<p>Rencontres, recueil de témoignages, recherches d'informations...</p> <p>Croiser les contenus et les outils disciplinaires pour enrichir la compréhension du monde économique et professionnel.</p> <p>Chaque discipline identifie les notions qui contribuent à la compréhension de ces principes de fonctionnement du monde économique et professionnel.</p> <p>Identifier, différencier, trier et classer les ressources concernant le monde économique et professionnel.</p> <p>Dans chaque discipline, mettre en œuvre des scénarii dans lesquels les élèves vivent des situations, découvrent et organisent leurs représentations et acquièrent des connaissances sur la réalité du monde économique et professionnel. Les scénarii combinent des situations d'enseignement variées, privilégiant une démarche active, dans lesquelles différents contenus disciplinaires sont mobilisés autour d'une même problématique.</p>	<p><b>Domaine 4 – L'observation et la compréhension du monde</b> « L'élève dispose d'une culture scientifique et technique qui l'aide à connaître et comprendre le monde dans lequel il vit, ainsi que les grands défis de l'humanité. »</p> <p><b>Domaine 5 – Les représentations du monde et l'activité humaine</b> « L'élève peut se situer dans l'espace à différentes échelles : du milieu dans lequel il vit aux espaces national, européen et mondial. » « Il a découvert une première approche des formes d'organisation économique et sociale, et des grands principes de la production et de l'échange » « En étudiant quelques démarches scientifiques et productions techniques, il a compris les liens étroits qui unissent l'activité humaine et les principes d'organisation des sociétés.</p> <p><b>Les compétences des domaines 1 à 3 sont également mobilisées. La mise en œuvre du PIODMEP contribue à leur acquisition.</b></p> <p><b>Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer</b> <b>Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre</b> <b>Domaine 3 – La formation de la personne et du citoyen</b></p>

<p>l'innovation dans sa transformation et son évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les facteurs d'évolution de métiers ou de domaines d'activités.</li> </ul>	<p>Travailler cette évolution à partir de l'étude de la réalisation d'œuvres et de changements techniques (architecturaux, littéraires, musicaux, sportifs...). A titre d'exemples, identifier les effets du numérique sur les activités humaines, ou encore situer un métier dans le temps pour montrer l'influence des progrès sur son évolution.</p>	
<p><b>OBJECTIF 2 – Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif</b></p>		
<p><b>Compétences et connaissances associées</b></p>	<p><b>Démarches possibles</b></p>	<p><b>Liens avec le Socle commun</b></p>
<p><b>- S'engager dans un projet individuel ou collectif :</b></p> <p>Définir les tâches et s'assurer de les comprendre.</p> <p>Définir un échéancier et une répartition des tâches.</p> <p>S'engager dans le processus avec la volonté de tester des solutions et de rendre compte de leur efficacité.</p> <p><b>- Co-évaluer la réussite du projet entre pairs avec l'appui de l'enseignant, puis en tirer parti pour son parcours.</b></p> <p><i>Note : de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, le travail s'effectuera en groupes, du collectif au plus individuel, et les tâches proposées iront progressivement des plus simples aux plus complexes.</i></p> <p><b>- S'initier au processus créatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer à plusieurs, différentes solutions pour contourner un obstacle, atteindre un objectif de l'activité.</li> <li>- Mutualiser les solutions pour les tester et décider, en groupe ou individuellement, celle(s) qui convient(-nent) le mieux.</li> </ul> <p><i>Note : Le processus créatif permet aux élèves de s'engager dans des activités articulant tous les champs de connaissances disponibles (disciplinaires, parcours, vie externe à</i></p>	<p>Monter un projet collectif, par exemple organiser un événement à l'échelle de l'établissement scolaire : répartition des rôles, choix des outils, organisation globale, réalisation, bilan, restitution, évaluation...</p> <p>Visites collectives et individuelles d'entreprises, rencontres avec des partenaires.</p> <p>Utiliser un outil numérique, par exemple Folios, pour rendre compte des étapes de son propre parcours et mutualiser les connaissances et compétences acquises.</p> <p>Créer un site Internet (choix de l'ergonomie, choix des contenus) en lien avec les connaissances de l'Objectif 1, dans un domaine d'activité professionnelle.</p> <p>Créer une micro-entreprise, une <i>junior association</i>, un <i>serious game</i>, ...</p>	<p><b>Domaine 4 – L'observation et la compréhension du monde.</b> « il est curieux, se pose des questions et sait rechercher les réponses pertinentes ».</p> <p>« cette démarche mise en valeur par la pratique et l'expérimentation développe à la fois l'esprit critique et la rigueur, le goût de la recherche et de la manipulation, ainsi que la curiosité et la créativité ».</p> <p><b>Domaine 3 – La formation de la personne et du citoyen</b> « En mettant en œuvre des projets individuels ou collectifs, l'élève développe son esprit d'initiative et le goût d'entreprendre. Il commence à faire des projets pour son orientation future : connaissance de l'environnement économique, des métiers et des parcours de formation. »</p> <p><b>Les compétences des domaines 1 et 2 sont également mobilisées. La mise en œuvre du PIODMEP contribue à leur acquisition.</b></p> <p><b>Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer</b> <b>Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre</b></p>

l'établissement...), pour proposer différentes solutions visant à identifier et résoudre les problèmes posés.		
OBJECTIF 3 – Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel		
Compétences et connaissances associées	Démarches possibles	Liens avec le Socle commun
<p><b>- Découvrir les possibilités de formations et les voies d'accès au monde économique et professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les grandes filières du système éducatif (référentiels des formations, diplômes) et les passerelles possibles ;</li> <li>• Connaître les débouchés privilégiés dans le cas des choix de filières.</li> </ul> <p><b>- Lutter contre les stéréotypes et les représentations liés aux métiers.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principes de non-discrimination dans les formations et l'accès à l'emploi</li> <li>• Identifier des stéréotypes de genre, sociaux, etc.</li> </ul> <p><b>- Construire son projet de formation et d'orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner a priori quelques champs d'activités professionnelles en fonction de goûts personnels, pour entrer dans une démarche de compréhension du monde économique et professionnel.</li> <li>• Affiner ses choix au fur et mesure du parcours de formation, pour entrer dans une démarche active et personnelle d'orientation pour préciser son cursus.</li> </ul>	<p>Travailler à partir de plusieurs supports pour comprendre le statut des documents disponibles :</p> <p>Documents de type prescriptifs : <i>fiche métier, fiche de poste, fiche Répertoire Officiel des Métiers et Emplois (ROME), clip métiers Onisep...</i></p> <p>Documents présentant l'activité réelle, en situation : <i>témoignages de professionnels, croisements de différents témoignages...</i></p> <p>Exemple de critères de classement et mode de tri : <i>métiers vus de l'intérieur (activité réelle) et métiers vus de l'extérieur (activité prescrite) ; activité visible et invisible...</i></p> <p>Concevoir et réaliser un film ou une vidéo décrivant une activité professionnelle...</p> <p>Découvrir les lieux et les modalités de formation pour établir des liens avec son projet personnel...</p> <p>Comparer différents types de formations en fonction des certifications (exemple : bac professionnel/Certificat d'Aptitudes Professionnelles ; bac général/ bac technologique), afin de faire des choix éclairés en toute connaissance de cause.</p> <p>Impliquer les familles dans les procédures d'orientation ; les accompagner dans une meilleure compréhension des formulaires officiels et des procédures d'affectation ; les initier à l'utilisation des salons, journées portes ouvertes et mini stages.</p>	<p><b>Domaine 5 – Les représentations du monde et l'activité humaine</b></p> <p>« Il s'agit d'acquérir les repères indispensables pour se situer dans l'espace et dans le temps, de s'initier aux représentations par lesquelles les femmes et les hommes tentent de comprendre le monde dans lequel ils vivent »</p> <p><b>Les compétences des domaines 1, 2, 3 et 4 sont également mobilisées. La mise en œuvre du PIIDMEP contribue à leur acquisition.</b></p> <p><b>Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer</b>  <b>Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre</b>  <b>Domaine 3 – La formation de la personne et du citoyen</b>  <b>Domaine 4 – L'observation et la compréhension du monde.</b></p>

## 6. Instances et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du parcours

La réussite du projet repose sur la capacité à mobiliser un ensemble d'acteurs pour sa mise en œuvre.

### Le suivi de l'élève par la mobilisation des différents acteurs au sein de l'établissement

Le suivi d'un élève doit être travaillé collectivement par l'équipe éducative :

- Les enseignants mettent en œuvre et réalisent l'intégration du parcours au cœur des disciplines ; le professeur-documentaliste veille à la sélection et à la diffusion de l'information dans l'établissement (documentation, auto-documentation, séances d'informations, rencontres...) et organise son appropriation par les élèves (apprentissage de la recherche des sources notamment via Internet). Il mobilise toutes les ressources pertinentes dont celles produites par l'Onisep ;
- Le CPE, par sa connaissance particulière de l'élève, apporte son expertise tout au long du parcours. Il collabore avec les personnels enseignants, de documentation et d'orientation pour assurer le suivi individuel des élèves ;
- Le professeur principal supervise le parcours de l'élève en lien étroit avec les familles, l'équipe pédagogique, le Cop et le service médico-social. Chargé d'animer l'équipe pédagogique de la classe, il organise des échanges avec la famille et l'équipe éducative, il favorise le concours des différentes disciplines au projet ;
- Une ou plusieurs personnes chargées d'être le ou les référents pour ce parcours, en fonction de la spécificité des établissements, pourraient assurer une mission transversale sur l'intégralité du parcours au collège. Cette responsabilité de coordination et de suivi de la mise en œuvre du parcours vise notamment à mettre en place des partenariats avec les acteurs publics et privés. Un binôme enseignant/Cop pourrait être privilégié afin de permettre une prise en charge globale de l'élève dans son parcours.
- Le Cop, en appui aux équipes éducatives, accompagne les élèves tout au long de leur scolarité en collège : il les aide à élaborer leur projet personnel en s'appuyant sur la capitalisation des compétences et des connaissances acquises tout au long du parcours. Il accompagne aussi les équipes éducatives dans la mise en œuvre des compétences et des connaissances propres au parcours, en apportant son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent ou les connaissances en analyse du travail.

L'ensemble des acteurs cités ci-dessus doit pouvoir se réunir ponctuellement au sein d'une équipe pluri professionnelle de suivi, animée par le chef d'établissement.

Une telle mobilisation de l'ensemble des acteurs **impose une impulsion forte, un accompagnement d'ordre pédagogique et une prise en compte dans l'organisation de l'établissement.**

Le chef d'établissement joue un rôle essentiel, il impulse et veille à la mise en œuvre du parcours en déclinant de façon opérationnelle les différentes étapes et actions à chaque niveau scolaire.

L'établissement doit disposer pour cela d'une grande autonomie. L'initiative doit lui être laissée selon ses particularités, ses ressources locales et l'expérience acquise dans la mise en place d'autres dispositifs.

Pour mener leur action, le chef d'établissement et son équipe s'appuient sur le milieu économique et professionnel de proximité. Ils s'appuient également sur la documentation, les ressources audiovisuelles et numériques pour élargir les champs du possible. Ils utilisent aussi le catalogue des actions de formation et d'information proposées par les niveaux rectoraux et départementaux (Csaio, Dafpic, Daet, Cardie, IEN-IO, Dafor).

Pour l'impulsion comme pour la mise en œuvre, l'action des corps d'inspection constitue un appui pour le chef d'établissement. Elle vise en particulier à ancrer le PIIODMEP dans l'enseignement des disciplines. Elle contribue également à la réflexion collective sur sa mise en œuvre, tout au long du cursus de formation de l'élève, aussi bien au sein de chaque équipe disciplinaire que dans la perspective de la construction d'un projet interdisciplinaire. Cette dimension doit notamment être prise en compte lors de l'élaboration des plans académiques de formation. Enfin, la connaissance par les inspecteurs de la diversité des dispositifs proposés par les établissements leur permet de jouer un rôle de conseil susceptible d'éclairer la réflexion, notamment au sein du conseil pédagogique.

Pour enrichir le travail mené au sein de chaque établissement, le réseau peut constituer l'espace privilégié de réflexion et de mutualisation inter-établissements. Il peut, par exemple, proposer une action annuelle de formation commune aux professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation (CPE) et conseillers d'orientation psychologues (Cop).

Dans cette perspective, le centre d'information et d'orientation (CIO) contribue également à la mise en place du parcours, puisqu'il est observatoire du secteur (district ou bassin) : non seulement il s'assure de la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement mais il a également la connaissance du milieu local et peut servir d'interface entre les établissements et les partenaires locaux (professionnels, associatifs...).

### **La contribution des partenaires extérieurs**

Parce que l'école ne peut porter seule cette mission, la mise en œuvre du parcours doit être l'occasion de développer des projets partagés et territoriaux avec les partenaires extérieurs.

Tout au long du parcours de l'élève, les interventions des partenaires des milieux économiques, sociaux et professionnels permettent de consolider les acquis de connaissances et de compétences par :

- des actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences et débats)
- des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes)
- des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages)
- des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers).

Afin de définir sa stratégie partenariale et de proposer un panel d'actions diversifiées à plusieurs étapes du parcours, l'établissement pourra s'appuyer, au sein de son bassin d'emplois et de formation, sur des actions fédératives impulsées au niveau académique (ex : conventions avec les organisations professionnelles, clubs des partenaires, comités locaux éducation économie, mouvements associatifs...).

Un dialogue régulier avec les professionnels (entreprises, administrations, associations) doit permettre de faciliter l'accueil des élèves en stage tout au long de l'année en fonction des contraintes calendaires respectives et d'objectifs définis conjointement et suffisamment en amont des séquences d'observation. Cette coordination doit veiller à élargir au maximum les univers de découverte pour les élèves : entreprises du secteur privé, du secteur public, entreprises marchandes, non marchandes telles qu'associations, organisation diverses...

### **Le travail avec les familles**

Les familles, en tant qu'acteurs sociaux, participent à la réalisation du monde économique ; elles ont toute leur place pour accompagner vers une compréhension du monde social, économique et professionnel. Il convient d'encourager leur rôle de suivi et d'accompagnement de leurs enfants dans leurs projets, en lien étroit avec l'équipe pédagogique.

Les familles pourront s'appuyer sur les acquis du parcours (meilleure connaissance du monde économique, social et professionnel, ainsi que des voies de formations) pour jouer le rôle essentiel qui leur revient dans la question du choix d'orientation.

### **Un outil de suivi : l'application Folios**

Chaque élève doit pouvoir conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année sur l'autre et d'une action à l'autre, afin de prendre conscience de son cheminement et de construire son parcours. L'application Folios (dont le maître d'œuvre est l'Onisep) est au service des parcours éducatifs, notamment de ceux créés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (circulaire n°2013-073 du 3 avril 2013).

Ce portfolio numérique est un outil d'échange et de suivi qui permet aux élèves de capitaliser et de valoriser leurs expériences et compétences, scolaires et extrascolaires. Utilisable à différents niveaux et par différents acteurs (élèves, enseignants, famille, partenaires), Folios est un support adapté à la mise en œuvre des parcours. Il contribue également à la diffusion des usages du numérique.

## **7. Les préconisations de mise en œuvre**

Pour faciliter la phase opérationnelle, un certain nombre de préconisations sont proposées :

- Le référentiel du parcours doit faire l'objet d'une phase de consultation, et la mise en place d'une expérimentation du parcours est souhaitable au cours de l'année scolaire 2014-2015 ;
- Des aménagements à la séquence d'observation de troisième telle qu'elle existe doivent être envisagées : la période possible de cette séquence d'observation pourra être étendue du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année de quatrième au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année de troisième. Peuvent entrer dans ce cadre : des séquences d'observation individuelles (ex : découverte des métiers en lycée professionnel), des visites d'information collectives possibles dès la classe de quatrième (par exemple les projets de type « classe en entreprise », des mini-projets en relation avec des laboratoires de recherche, la création d'une micro-entreprise) ;
- L'accent doit être mis sur la formation initiale et continue des enseignants du secondaire : afin de former les enseignants de toutes les disciplines, il est nécessaire d'inclure des contenus sur le parcours et l'orientation d'une part dans le programme des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), d'autre part dans celui du Plan académique de formation (y compris en ligne – M@gistère). Les

formations d'initiatives locales seront encouragées dans le cadre de demandes formulées via l'établissement ou le bassin d'éducation et de formation.

- L'attribution de moyens est nécessaire pour assurer des heures de concertation interdisciplinaires et de coordination indispensables à la mise en œuvre du parcours. La répartition de cette enveloppe entre les niveaux scolaires doit relever de l'autonomie de chaque établissement. Son mode d'attribution est à examiner en fonction de la particularité et de la diversité des établissements.

Le parcours "collège" est un premier point d'étape. Il est un processus progressif et continu qui ne s'arrête pas à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire mais a vocation à se poursuivre au lycée et à s'enrichir tout au long de la vie.

#### ■ Sigles utilisés dans le texte

PDMF : parcours de découverte des métiers et des formations

Csaio : chef du service académique d'information et d'orientation

Dafpic : délégué académique à la formation initiale et continue

Daet : délégué académique aux enseignements techniques

Cardie : conseiller académique en recherche, développement, en innovation et en expérimentation

IEN-IO : inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation

Dafor : délégation académique à la formation